

Salle polyvalente Michel Dinot - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 24

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA

Conseillers absents - excusés : Francine VERBRUGGHE

Procurations : Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON

Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Jean-Yves SAUSEY à Salvatore LIVOLSI

Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA

Votants : 28

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 7 décembre 2018

N°2018-102

**Objet : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire
Périmètre 2014 - 4 rue Maurice Barrès**

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Elisabeth LETONDOR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a instauré une campagne de ravalement obligatoire sur la rue Sadi Carnot, une partie de la rue de Jéricho et les numéros 2 et 4 rue Maurice Barrès, par délibération du 11 décembre 2014.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de prime de ravalement de façade déposée par l'agence Century 21 Midon Baudoin Immobilier (syndic de copropriété) pour un immeuble sis 4 rue Maurice Barrès.

En application du règlement d'octroi, la commission urbanisme, travaux, environnement et développement durable réunie le 28 novembre 2018 émet un avis favorable et propose au conseil municipal, au vu du dossier présenté, de fixer la prime comme suit :

- Prime de 1.600 euros (25 % du montant TTC des travaux pris en compte soit 24 470,60 euros, prime plafonnée à 1.600 euros en application du règlement d'octroi).

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré l'unanimité,**

Décide de verser la prime municipale d'aide à l'amélioration des façades et à l'embellissement des rues de la commune pour le ravalement de l'immeuble sis 4 rue Maurice Barrès à l'agence Century 21 Midon Baudoin Immobilier pour le montant sus indiqué.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2018 de la commune.



Le Maire,

Bertrand KLING